

Communiqué

Le 10 avril 1995

N° 67

M. OUELLET DIRIGERA LA DÉLÉGATION À LA CONFÉRENCE D'EXAMEN ET DE PROROGATION DU TNP

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui qu'il dirigera la délégation canadienne à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu à New York du 17 avril au 12 mai.

« Le TNP sert les intérêts fondamentaux de la sécurité régionale et planétaire. Le Canada a la ferme intention de veiller à ce qu'il continue à le faire. Le Traité empêche la diffusion des armes nucléaires et oblige les États dotés de ces armes à procéder au désarmement. Il offre aussi le cadre de collaboration qui favorise les utilisations civiles de la technologie et des matières nucléaires. Pour ces raisons, le gouvernement canadien préconise la prorogation indéfinie et inconditionnelle de cet accord crucial », a déclaré M. Ouellet.

Le TNP est entré en vigueur le 5 mars 1970. Il prévoit que les États parties se réunissent 25 ans après cette date pour décider de proroger le Traité pour une période déterminée, pour une série de périodes déterminées ou indéfiniment. Quelque 175 pays l'ont signé et ratifié. Le Canada était du nombre des premiers signataires du TNP.

M. Ouellet fera un discours à la Conférence le 18 avril. M. Christopher Westdal, ambassadeur du Canada au désarmement, fera aussi partie de la délégation.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

